



Licenciement pour absences injustifiées

Par **bourlet**, le **05/11/2012 à 20:38**

Bonjour, rnrnje travaillais par appel d offre ,mon patron a perdu le marché donc plus de travail . 3 mois apres mon patron et le patron de la societe qui a repris le marché me convoque pour une proposition de travail . Mais mon patron me suggère de me faire un licenciement pour absences injustifiées afin que je touche les assedic qu en est il vraiment ? puis je signer sans probleme ?rnrnmerci

Par **pat76**, le **06/11/2012 à 17:45**

BonjourrnrnVous refusez catégoriquement.rnrnVous travaillé dans quelle branche?rnrnPeut être que selon votre convention collective où une convention nationale interprofessionnelle, la société qui a obtenu le marché a obligation de reprendre votre contrat de travail.rnrnVotre employeur actuel n'a pas 36 solutions, soit il vous garde ne peut pas vous donner du travail mais doit vous payer l'intégralté des heures indiquées sur votre contrat de travail soit il engage une procédure pour licenciement économique.rnrnQuel genre de contrat avez-vous avec votre employeur?

Par **bourlet**, le **06/11/2012 à 17:46**

j etais femme de ménage et l autre société n a pas du tout les memes conventions

Par **pat76**, le **07/11/2012** à **13:50**

BonjourrrrrnLa nouvelle société qui a obtenu le marché n'est pas une société de nettoyage comme celle de votre employeur actuel?rrrrnQuel contrat avez vous avec votre employeur actuel, CDI à temps complet ou à temps partiel?rrrrnLe lieu sur lequel vous deviez travailler est précisé dans votre contrat ou il est simplement indiqué que vous seriez amenée à vous déplacer sur différents sites?

Par **bourlet**, le **07/11/2012** à **22:14**

mon patron travaille pour assainissement il a 2 femmes de menages dans sa societe en juillet on a reçu un appel tel pour nous l annoncer donc pas de papier on etait payé que ce l on travaillait ainsi que le 13 mois c est a dire entre 100h a peut pres aujourd'hui j ai refuse son offre il me parle d un licenciement economique ou rupture conventionnelle ? je lui ai dit que j allais me renseigner pour le moment il vient de me proposer de travailler dans ses bureaux 16h par semaine bref je suis perdu car je m y connais pas et il faut que je sache tres vite car ca fait 4mois quand meme merci si quelqu un peux me renseigner

Par **pat76**, le **08/11/2012** à **14:05**

BonjourrrrrnVous avez un contrat de combien d'heures à effectuer par mois ou par semaine?rrrrnCela fait 4 mois que vous ne travaillez plus?

Par **bourlet**, le **12/11/2012** à **08:27**

l autre societe avait calcule le nombre d heures en 2 ans par mois ca faisait 111h mais il pourra pas me mettre autant d heures car il fait un geste de me reprendre alors qu il a deja son effectif d employés